



Pacte de responsabilité et de solidarité

Réunion du 18 Juin 2014

Réalmon

Le Pacte : quel contexte ?

- *Contexte national : début de reprise économique, mais chômage encore trop fort*
- *Dans notre département, pas d'industrie moteur de l'activité, mais un maintien, reposant sur la poly-activité économique, malgré des difficultés récurrentes dans le textile, habillement, cuir et un BTP fragilisé*
- *Pour y répondre : le Pacte de responsabilité et de solidarité*

Le Pacte : quels objectifs ?

- ***Accélérer les créations d'emplois des entreprises. Il faut agir sur leur compétitivité.***



OBJECTIF
près de
500 000
EMPLOIS

- ***Augmenter le pouvoir d'achat des foyers modestes.***

Le Pacte : quels bénéficiaires ?

- *Les entreprises*
 - *Toutes les entreprises, quelle que soit leur taille*
 - *Petites et moyennes entreprises : plus de 60 % des allègements prévus par le Pacte en 2015*
 - *Les travailleurs indépendants*
- *Les ménages, et notamment :*
 - *Les chômeurs*
 - *Plus d'un salarié sur 3 dont le salaire net augmentera*
 - *3 millions de ménages dont l'impôt sur le revenu baissera*

Et quels bénéficiaires dans notre département ?

- *Dans notre département, sont concernés :*
 - *Les 36 192 entreprises, et parmi celles-ci :*
 - Les 36 180 micro-entreprises et PME
 - Les 11 ETI
 - La grande entreprise
 - *Les ménages :*
 - 30 940 chômeurs dans le Tarn : c'est trop
 - Plus de 50 % des 65 000 salariés du Tarn (ceux touchant moins de 1 500 € nets/mois) verront leur net augmenter
 - 19 % des ménages (ceux gagnant, à 2, moins de 2500 € nets/mois) verront leur impôt baisser

Le Pacte de responsabilité et de solidarité

POUR LES ENTREPRISES, POUR L'EMPLOI

3 leviers pour agir sur la compétitivité des entreprises

- *1. Baisser le coût du travail*
- *2. Réduire la fiscalité des entreprises*
- *3. Simplifier la vie des entreprises*

1. Baisser le coût du travail

- *Le CICE a déjà permis de faire baisser le coût du travail (4 % en 2013, 6 % à partir de 2014)*
- *Toutes les entreprises ayant des salariés en bénéficient, pour les salaires jusqu'à 2,5 SMIC:*
 - *Environ 10100 entreprises employeurs dans le Tarn*
 - *Près de 1300 entreprises ont déjà déposé un dossier de remboursement CICE*

*Plus de détails avec l'intervention de Mr Quintin,
DDFiP du Tarn*

1. Baisser le coût du travail

- *Zéro charge pour l'employeur d'un salarié touchant le Smic*
 - *Cet employeur ne paiera plus aucune cotisation de sécurité sociale*
 - *Entrée en vigueur : janvier 2015*
- *Cible : les bas salaires, pour répondre à l'urgence de la situation de l'emploi*
- *Pour une entreprise avec dix salariés au Smic : baisse du coût du travail de plus de 4 000 €/an*

1. Baisser le coût du travail

- *Baisse des cotisations famille (-1,8 point)*
 - *Pour les salaires allant jusqu'à près de 4 000 € nets/mois*
 - *Plus de 90 % des salariés concernés*
 - *Entrée en vigueur : 2016*
- *Cible : les emplois qualifiés, pour permettre aux entreprises d'exporter*
- *Sur une masse salariale de 500 000 €/an, cela représente environ 9 000 € en moins*

1. Baisser le coût du travail

- *Au total, pour une entreprise : une économie d'environ 450 €/mois pour chaque salarié au Smic.*
- *C'est l'effet combiné de l'ensemble des mesures d'allègement du coût du travail prises depuis deux ans : Pacte, CICE, contrat de génération...*



1. Baisser le coût du travail

- *Baisse des cotisations famille pour les entrepreneurs indépendants*
 - *Artisans, commerçants, professions libérales ou agricoles*
 - *Tous ceux dont les bénéfices sont inférieurs à 53 000 €/an sont concernés*
 - *Entrée en vigueur : 2015*

1. Baisser le coût du travail

- *Des engagements des entreprises en contrepartie*
 - *Les partenaires sociaux en première ligne pour la mise en œuvre de ces engagements*
 - *Dans les branches : négociations dès maintenant avec, à la clé, des objectifs quantitatifs et qualitatifs de créations d'emplois et de formation des jeunes*
 - *Au niveau national : la Grande Conférence sociale les 7 et 8 juillet prochains, l'occasion d'une première « réunion de chantier »*
 - *Rendez-vous territorial prévu dans le Tarn fin 2014*

1. Baisser le coût du travail

- *Exemple 1 : une micro-entreprise*
 - *Manipress : une société d'impression de 8 salariés*
 - *Montant des allègements (CICE + Pacte) : 16 000 €*
 - *Baisse du coût du travail : 5,4 %*
 - *Cette entreprise pourra investir dans une nouvelle imprimerie digitale, s'étendre et embaucher*

1. Baisser le coût du travail

- *Exemple 2 : une PME*
 - *Ventran : une entreprise de 95 salariés qui produit du linge de lit*
 - *Forte concurrence des pays étrangers*
 - *Allègements du CICE et du Pacte : 181 200 €*
 - *Baisse du coût du travail : 4,4 %*
 - *À la clé : recruter 10 personnes pour développer la production d'un textile technique dans le secteur aéronautique*

1. Baisser le coût du travail

- *Exemple 3 : une entreprise de taille intermédiaire*
 - *Comprimeo : une société de 350 salariés qui fabrique des pompes et des compresseurs pour l'industrie pétrolière*
 - *Beaucoup d'exportation*
 - *Allègement : 594 600 € (CICE + Pacte)*
 - *À la clé : rachat d'un concurrent étranger pour assurer sa pérennité et renforcer ses positions face à la concurrence*

2. Réduire la fiscalité des entreprises

- *Contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S) progressivement supprimée d'ici 3 ans :*
 - *300 000 entreprises concernées en France*
 - *environ 1500 entreprises dans le Tarn*
- *Baisse de l'impôt sur les sociétés*
- *Suppression de dizaines de petites taxes trop complexes et peu rentables*

IMPÔT
SUR LES SOCIÉTÉS
28%
en 2020

3. Simplifier la vie des entreprises

- *Coût estimé de la complexité des normes : 60 milliards €/an pour les acteurs économiques français*
- *Objectif: faire gagner du temps et de l'argent aux entreprises*
- *D'où une démarche de simplification des normes, appuyée sur quelques principes innovants.*

3. Simplifier la vie des entreprises

Les principes du programme de simplification:

- ▶ *C'est une priorité gouvernementale qui mobilise toutes les administrations*
- ▶ *Les entreprises sont associées à chaque étape du processus. Un espace leur est dédié sur le site www.faire-simple.gouv.fr*
- ▶ *Un Conseil de simplification pour les entreprises est mis en place, co-présidé par un député et un chef d'entreprise, avec des experts et des acteurs économiques*
- ▶ *Un programme sur 3 ans, assorti d'évaluations régulières et un bilan du gain pour les entreprises chaque année*

3. Simplifier la vie des entreprises

- *Après 3 mois de travail, déjà 50 propositions, applicables dès maintenant ou au 31/12/2014, et consultables sur le site www.simplifier-entreprise.fr*
- *Elles s'organisent autour de 3 thèmes:*
 - **Sécuriser les entreprises par un environnement lisible et prévisible**
Ex: - garantir « zéro charge supplémentaire » pour toute nouvelle mesure, - appliquer un principe de non-rétroactivité fiscale pour les entreprises
 - **Simplifier la vie des entreprises.** *Ex: -réduire le nombre de statuts pour les entreprises individuelles, - créer son entreprise avec un seul document en un seul lieu, - appliquer un principe de confiance a priori dans le domaine fiscal en supprimant certaines obligations déclaratives*
 - **Faciliter l'embauche et la formation.** *Ex: - développer un véritable « chèque emploi » pour simplifier les démarches d'embauche des TPE, - simplifier la fiche de paie*

3. Simplifier la vie des entreprises

Des mesures de simplification sont déjà mises en œuvre et en phase de montée en charge.

*Ainsi, la **Déclaration Sociale Nominative [DSN]**: une déclaration pour les remplacer toutes*

- ▶ *Pour alléger vos démarches administratives, un dispositif nouveau de transmission unique, à partir du logiciel de paie et RH, qui se substituera d'ici 2016 à la plupart des déclarations sociales*

Tout renseignement sur le site: www.DSN-info.fr

Déjà réalisé pour la compétitivité :

- *Le Pacte s'inscrit dans la continuité de la politique menée pour l'emploi et la compétitivité :*
 - *Création de la banque publique d'investissement (bpifrance)*
 - *Réforme du marché du travail : sécurisation de l'emploi, formation professionnelle...*
 - *Politique de soutien direct à l'emploi:*
 - Emplois d'avenir
 - Contrats de génération:
 - Préservation d'emplois industriels: 200 000 emplois préservés en France, 2200 dans le département, grâce à l'intervention de la cellule de veille et de détection précoce.

Ces mesures et leur actualisation seront traitées dans un second diaporama

Le Pacte de responsabilité et de solidarité

POUR LES SALARIÉS ET LES MÉNAGES

3 leviers pour augmenter le pouvoir d'achat des foyers modestes

- *1. Augmenter les salaires*
- *2. Réduire les impôts des ménages modestes*
- *3. Augmenter les prestations sociales*

1. Augmenter les salaires

- *Plus d'1 salarié sur 3 verra son salaire augmenter*
 - *Baisse des cotisations salariales au 1^{er} janvier 2015*
 - *Tous ceux qui touchent moins de 1 500 € nets/mois seront concernés*
 - *Transposition pour les fonctionnaires de catégorie B en début de carrière et C*
- *Pour un salarié payé au Smic :*
 - *Cela représente environ 500 € nets supplémentaires/an*
 - *C'est presque la moitié d'un 13^e mois*

2. Réduire les impôts des ménages modestes

- *3 millions de ménages verront leur impôt baisser*
 - *Parmi eux, 1,9 million de ménages seront exonérés de l'impôt sur le revenu*
 - *Cela concerne les ménages gagnant, à deux, moins de 2 500 € nets/mois*
 - *Dès septembre 2014, sur l'impôt 2013*
 - *Dans le département, cela représente 19 % des ménages*

2. Réduire les impôts des ménages modestes



Un salarié célibataire
payé au SMIC

verra son impôt
totalement annulé.



Un couple de salariés
payés au SMIC

travaillant chacun douze
heures supplémentaires
par mois verra son impôt
annulé alors qu'il est
actuellement d'environ
350 €.



Un couple de
retraités

percevant chacun une
pension de 1 200 € verra
son impôt passer
d'environ 1 000 € à
environ 300 €.

3. Augmenter les prestations sociales

- *Revalorisation des petites retraites pour les 6,5 millions de retraités qui touchent moins de 1 200 €*
- *Nouvelle revalorisation du RSA de 2 % en septembre 2014*
- *Revalorisations au 1^{er} avril 2014 :*
 - *Pour les parents isolés : de l'allocation de soutien familial (+ 60 €/an environ)*
 - *Pour les familles nombreuses : du complément familial (+ 216 €/an environ)*

Déjà, pour le pouvoir d'achat...

- L'encadrement des loyers, mais aussi des frais d'agence, des frais de banque, des tarifs d'auto-écoles...
- L'allocation de rentrée scolaire : + 75 €/enfant (+ 25 %)
- Bourses étudiantes revalorisées : + 800 € pour les étudiants les plus modestes
- Prix du gaz et de l'électricité : tarifs sociaux étendus à 8 millions de Français

Mobilisons-nous !

- *Le Pacte engage l'Etat, les partenaires sociaux, les entreprises, les territoires*
- *Les acteurs économiques du pays ont un rôle prépondérant à jouer*
- *Que les entreprises investissent et créent des emplois : c'est notre priorité, parce que c'est dans l'intérêt de tous*

LE PACTE DE RESPONSABILITÉ ET DE SOLIDARITÉ

